

# AVIS AUX USAGERS

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Délégation à la Mer et au Littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure  
Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires  
Capitainerie du Port de Dieppe**

EMPLACEMENT : PORT DE DIEPPE

DATE DU FAIT SIGNALÉ : 1<sup>er</sup> octobre 2019

**FAITS À SIGNALER** : Régulation du trafic par mauvaise visibilité

Pour des raisons de sécurité, pendant les périodes de mauvaise visibilité (brume, brouillard), les usagers devront impérativement contacter le port, « Dieppe-port » sur VHF 12 ou par téléphone au numéro « 06.63.38.76.61 », avant de faire mouvement.

Les informations et les consignes seront données par « Dieppe port » sur VHF 12.

**Diffusion :**

Paris-Normandie  
Informations Dieppoises  
E-scaleport  
AIMLP  
Mairie de Dieppe  
Capitainerie « DIEPPE-PORT »  
CRPEM  
C.V.D.  
AUPPD  
DFDS  
Pilotage  
Ecosysteme de dragage

SMPN  
SMPN / Exploitation  
SMPN / Outillage  
SMPN / Pêche  
SMPN / Plaisance  
COMAR Manche  
CROSS GNZ  
Sémaphore de Dieppe  
TSM  
Lamanage Dieppe  
Affichage CAPD  
Agents Maritimes

A Dieppe, le 01 octobre 2019

**Flavien MONTCHO**  
**Commandant du port de Dieppe**

